

Blocage de train de déchets radioactifs

PROCES EN APPEL DES 4 INCULPES DU

GANVA

LE 02 OCTOBRE 2009, à Caen.

Le mardi 1er juillet 2008, au nom du GANVA, une douzaine de militant-e-s avait bloqué un train de déchets nucléaires en provenance d'Italie et à destination de La Hague (Cotentin) pendant 6 heures. Quatre d'entre-eux ont comparu devant le tribunal correctionnel de Caen le mercredi 7 janvier 2009 pour "présence sur les voies, dégradation et entrave à la circulation".

Le 28/01/09, en première instance, les quatre militants ont été condamnés à 2500 euros d'amende, dont 2000 avec sursis, et au paiement de 7700 euros de dommages et intérêts à la SNCF.

Cependant, le 30 janvier dernier, le parquet a fait appel du délibéré. L'affaire sera à nouveau jugée le vendredi 02 octobre 2009 à 8h30, au nouveau Palais de Justice de Caen, (place Gambetta).

Les 4 militants risquent des peines plus sévères. C'est pourquoi nous faisons à nouveau un appel à solidarité. Toutes les aides sont les bienvenues sur l'organisation d'évènements autour de ce procès, sur des collectes de dons...

La veille du procès, une soirée projection et débat sur le thème du nucléaire aura lieu à Caen et le jour du procès, le 02 octobre 09, un rassemblement devant le nouveau Palais de Justice de Caen à partir de 8h00, ainsi que des prises de paroles à l'issue de l'audience vers midi.

Cette action de blocage et le procès qui a suivi ont déjà permis d'informer et de sensibiliser les populations et ont suscité le débat, notamment au sein des conseils municipaux de Caen et de Chambéry, sur le trafic régulier des déchets hautement radioactifs (sur les réseaux ferré et routier, dans nos gares...). Nous souhaitons que ce débat soit repris le plus largement possible.

Ce n'est qu'un début et des questions restent sans réponses :

Etant donné l'opacité des chiffres d'AREVA concernant le niveau de contamination des castors (wagons de déchets radioactifs), comment savoir si, actuellement, les usagers et le personnel de la SNCF ne sont pas en danger ?

Etant donné que la société nucléaire ne se contente plus du risque zéro, mais du « risque calculé » (!), comment avoir confiance en les moyens et procédures prévus par les autorités avec leur Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) en cas d'accident ferroviaire ou routier ?

Parlez-en autour de vous !

Soutenez le Ganva par votre présence le 02 octobre !

Envoyez vos dons à Cacendr, 5 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxeville, chèque à l'ordre de Cacendr avec inscription au dos du chèque « Soutien Ganva ».

ganva.blogspot.com

e-mail : ganva@nanodata.com

